Loi sur les corporations commerciales canadiennes

Bien des gens ont acheté comme moi, une Chrysler dont le démarreur ne fait pas tourner le moteur. Aux États-Unis, on a admis que ces démarreurs ont été conçus pour une voiture beaucoup plus légère. Il semble qu'il soit nécessaire de le changer trois ou quatre fois pendant la durée d'existence de la voiture. C'est vrai non seulement pour ma voiture, mais pour toutes les autres Chrysler. Le propriétaire d'une agence Tilden m'a dit qu'il gardait en permanence sur son comptoir deux démarreurs modèle standard et deux autres plus puissants, et qu'il les changeait constamment. C'est un défaut de conception.

## • (1522)

Il y a des défauts dans le système d'allumage de certaines des automobiles sur la route, il y a des défauts dans les systèmes de refroidissement, il y a des défauts dans certaines des transmissions et ils existent depuis plus d'un an, mais on les tolère toujours.

Le public demande le genre de protection que pourrait lui assurer ce bill, mais les députés ne le demandent pas et le ministère ne veut pas avoir la responsabilité de surveiller comment on protège dans les garanties le public contre les défauts de produits dont les actionnaires et les administrateurs peuvent avoir connaissance. Ils ne veulent pas s'en mêler parce que c'est un domaine tout à fait différent pour eux. Mais il faut bien que quelqu'un s'en occupe.

J'ai été surpris de voir, lorsque le bill a été renvoyé au comité, que les membres l'ont étudié, ont entendu sept ou huit députés discuter de ses déficiences et ont ensuite refusé d'insérer quelque disposition pour protéger le public. Quand le gouvernement aura changé après les prochaines élections, je prédis que nous nous retrouverons avec un gouvernement minoritaire et, si c'est le cas, tous les députés font mieux de se préparer . . .

## Une voix: Rêveur!

M. Peters: Le député dit «rêveur», mais le sondage d'opinion indique que, quel que soit le niveau de participation, le gouvernement sera presque inévitablement minoritaire.

Le public sait que les gouvernements minoritaires sont de bons gouvernements. La population sait que le seul temps où elle a obtenu des changements avantageux pour elle . . .

- M. Dionne (Northumberland-Miramichi): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Auriez-vous l'obligeance de demander au député d'expliquer comment sa prédiction du résultat des prochaines élections se rattache au sujet à l'étude?
- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): De quoi parlonsnous?

M. Peters: Nous parlons du bill S-5. Le député peut vérifier au *Feuilleton* s'il le veut, c'est sous Bills du Sénat. Cela ne lui apprendra pas grand-chose.

La raison pour laquelle je m'intéresse au gouvernement minoritaire est la suivante: Nous n'avons pas apporté de changements dans ce bill qui a trait aux corporations. C'est une loi en vertu de laquelle les corporations sont établies, et tout ce que le gouvernement a cherché à faire a été de s'assurer que la version française corresponde dans une certaine mesure à la version anglaise que nous avons adoptée il y a quelques années. Je dis qu'il y a des choses plus importantes

à étudier, et l'une d'elles est le droit des particuliers d'exiger que, comme le Canada aide ces grandes sociétés, le public, lui, soit sûr que si les actionnaires ou les administrateurs se rendent compte que le produit qu'ils vendent est déficient, ils soient coupables d'une infraction s'ils n'en informent pas le public et ne font pas tout ce qu'ils peuvent pour éliminer les risques. On ne saurait accepter de la faire à moins.

Si j'ai parlé de gouvernement minoritaire c'est pour la raison suivante: le bill a été renvoyé en comité, avec certaines suggestions venant d'un peu partout. Cependant, quand il est revenu à la Chambre, il n'était accompagné d'aucune proposition d'amendement. En fait, comme aucun amendement n'avait été proposé en comité cela montre que le bill n'y a pas été étudié et que le comité n'a fait que d'y apposer son estampille. Après avoir entendu le préopinant, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui ne laisse passer aucun détail, j'en suis convaincu. Je l'ai déjà entendu donner toutes sortes de cours à la Chambre, sur des détails de cette nature, et si ces questions avaient été débattues en comité, il aurait pris part aux discussions et il y aurait eu des propositions d'amendement, car cette mesure ne peut être parfaite, j'en suis sûr. On aurait pu envisager même d'apporter des amendements touchant la responsabilité des entreprises qui ont été constituées en sociétés pour assurer la protection du public, en plus de protéger les actionnaires et le conseil d'administration.

Je n'ajouterai rien ici. Je suis sûr que si nous avions un gouvernement minoritaire, il y aurait eu des changements d'apportés dont le public aurait profité. Peut-être aurait-on pu épargner ainsi à un de nos concitoyens d'être tué dans une petite voiture Ford, une Bobcat ou une Pinto. Peut-être aurait-on empêché le conducteur d'une Chrysler de se retrouver avec un démarreur qui ne démarre pas, ou empêché quelqu'un d'être tué parce qu'un pneu Firestone a éclaté à cause d'une malfaçon dont la société connaissait très bien l'existence, un an avant que le public n'en soit informé. Nous aurions peut-être pu empêcher quelqu'un de brûler vif dans une maison électrifiée au moyen de fils d'aluminium.

Cette mesure, d'après moi, est lamentable. Mais ce qui l'est plus encore, c'est de la renvoyer à un comité qui n'a même pas le courage de revenir sur les décisions des fonctionnaires. Ce sont les agissements d'un gouvernement minable, et plus vite il sera mis en minorité, plus il aura de chances de s'améliorer.

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je voulais seulement répondre brièvement aux questions soulevées par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et le député de Timiskaming (M. Peters). La question d'intérêt public dont le député de Timiskaming a parlé avec tant d'éloquence a en fait été soulevée au comité de la justice et des questions juridiques, et y a été discutée en profondeur. Il est regrettable que ces députés n'aient pu y assister, à cause d'autres tâches, car je crois que s'ils avaient été présents, ils auraient eu la réponse à la plupart des questions qu'ils ont posées. Le fait est que ce bill, qui prévoit l'enregistrement des sociétés, ne règle pas tous les problèmes. Une société, comme un particulier, doit respecter la loi du pays et on prend pour acquis qu'une société en respectera les applications générales, par exemple en matière de normes de sécurité.